

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR REALISER DES TRAVAUX URGENTS DE MISE AUX NORMES ET AMELIORATIONS DIVERSES AU SEIN DES LOCAUX DE LA CRECHE :

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire, à la suite du dernier rapport d'inspection du service "Enfance – Famille" du Département de la Lozère, de réaliser un certain nombre de travaux urgents de mise aux normes au sein des locaux de la Crèche ainsi que diverses améliorations des conditions d'accueil des enfants.

Les travaux les plus urgents sont les suivants :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT HT
Modification de la production d'eau chaude sanitaire	16 000,00 €
Imposte liée à la modification de la production d'eau chaude	907,00 €
Mise aux normes et amélioration de l'espace de vie côté "lutins"	3 230,69 €
Fabrication de rideaux occultants pour réduire les effets des fortes chaleurs estivales	2 890,20 €
TOTAL	23 027,89 €

Monsieur le Président invite par ailleurs le Conseil Communautaire à solliciter, sur cette base, des subventions auprès de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère et du Département de la Lozère.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux urgents de mise aux normes au sein des locaux de la Crèche ainsi que diverses améliorations des conditions d'accueil des enfants pour un montant total de **23 027,89 € HT**.

SOLLICITE des subventions auprès de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère et du Département de la Lozère.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| ○ Coût des Tavaux : | 23 027, 89 € HT |
| • Subvention sollicitée auprès de la CCSS de la Lozère | 11 514, 00 € |
| • Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère | 6 908, 00 € |
| • Autofinancement CCHAM | 4 605, 89 € |

DONNE DELAGATION à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décision (Demandes de subvention, Commandes des travaux, ...) et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.